



COMPTE-RENDU
de la réunion du Conseil Municipal
du lundi 20 novembre 2017 à 20h 30

Membres présents (15) : Mme Catherine HAUETER, M. Philippe MATTELON, M. Patrick HERBIN, M. Jean-Luc SERT, Mme Yvette GOLLIET, Mme Gratiennne BASTARD-ROSSET, M. Jean-Christophe BERLAND, M. André BOCHET-CADET, Mme Sylvana CUNÉO, Mme Audrey DUMAS, M. François-Xavier LANFRAY, Mme Dominique MICHAUD, Mme Laurence MOTEL, Mme Martine PERRILLAT-BOITEUX, M. Xavier POIZAT ;

A donné procuration (0) :

Absent (0) :

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20 heures 42 minutes.

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2017.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe MATTELON, secrétaire de séance.

3) Marché « construction groupe scolaire et salle des fêtes » : Attribution des lots

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 NOVEMBRE 2017 pour l'ouverture des plis et a analysé l'ensemble des dossiers reçus pour les lots 4/ 5/ 6/ 7A/ 7B/ 11B et a retenu, selon les critères de jugements des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 55% pour la valeur technique de l'offre et 45% pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

Lot 4 – Etanchéité : AEI ETANCHEITE pour un montant de 170 780 .83 € H.T.

Lot 5 – Menuiseries extérieures bois : Menuiserie Marc BLANC pour un montant de 336 280 € H.T.

Lot 6 – Métallerie : METALLERIE DE SAVOIE pour un montant de 196 511 € H.T.

Lot 7A - Menuiseries intérieures bois : SARL GENEVRIER MENUISERIE 74 pour un montant de 134 871.04 € H.T.

Lot 7B – Mobilier : SAS SERGE REMY MEUBLES pour un montant de 120 554 .20 € H.T.

Lot 11B – Faux plafonds papier : PROCEDES CHENEL INTERNATIONAL pour un montant de 61 693.25 € H.T.

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'appel d'offres pour les 6 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Conformément au Code des Marchés Publics,

Vu les propositions rendues par la Commission d'Appel d'Offres,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des lots telle que présentée et l'autorisation donnée à madame le Maire de signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée,

POUR : 14 – CONTRE : 1 (Monsieur François-Xavier LANFRAY) – ABSTENTION : 0

- **DECIDE** d'attribuer les 6 lots de l'appel d'offres (lots N° 4 – 5 - 6 – 7A – 7B -11B) relatif à la construction du Groupe scolaire et salle des fêtes conformément au descriptif rédigé ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2017 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues, ainsi que tout document y afférent ;

4) Décision Modificative N°10 Budget Principal : Ajustement des crédits opération réelle :

Madame la Directrice de l'Ecole a fait part aux élus de la vétusté de certaines ouvertures de toit (vélux), dans le bâtiment qu'elle occupe avec sa famille.

Monsieur le Maire Adjoint a sollicité un devis auprès de l'entreprise « IN THE WOOD », qui avait déjà réalisé les travaux. Monsieur François-Xavier LANFRAY regrette qu'une seule entreprise ait été consultée.

Considérant que ces travaux de réfection sont nécessaires, il convient d'ajuster les crédits au chapitre 21 pour un montant de 2500€.

Désignation	Montant	Désignation	Montant
2152/21 installations voirie	-2 500	2135/21 installations gales – aménagt construction	+2 500

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée,

POUR : 14 – CONTRE 0 – ABSTENTION : 1 (François-Xavier LANFRAY)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par vote à main levée,

- **APPROUVE** la Décision Modificative du Budget Principal ci-dessus présentée
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

5) Décision Modificative N°5 Budget Auberge : Ajustement crédits opération réelle

Considérant l'urgence des travaux à réaliser au niveau de la terrasse véranda du Bâtiment AUBERGE, et considérant que les travaux doivent être terminés au cours de l'exercice 2017, il convient d'ajuster les crédits du compte 2181/ chapitre 21.

Considérant que la somme des devis présentés actuellement s'élève à 17 492.40 € et dans l'attente du devis de l'entreprise d'électricité, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la proposition de Décision Modificative suivante :

Désignation	Montant	Désignation	Montant
2184/21 mobilier	-7 472.12	2181/21 installations générales – aménagt construction	+23 284.15
2318/23 immo en cours	-15 812.03		

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Modificative du Budget AUBERGE ci-dessus présentée
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

6) Enveloppe complémentaire 2017 :

Par délibération du 24 juin 2009, le conseil municipal a approuvé la mise en place du Régime Indemnitaire annuel s'appliquant au personnel titulaire et stagiaire ;

Toutefois, les agents contractuels ont été exclus du champ d'application défini ;

Par souci d'équité, il est proposé d'étendre cette enveloppe pour 2 agents contractuels ;

Le calcul du montant alloué s'effectuera sur la même base que le calcul effectué pour les agents titulaires et stagiaires.

Madame le Maire prendra les arrêtés nécessaires au profit des 2 agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DECIDE** de valider une enveloppe complémentaire d'un montant de 2300 € au budget principal (chapitre 12)
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget de l'exercice ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les arrêtés correspondants.

7) Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux :

Madame Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution et le taux de l'indemnité de conseil à allouer à Monsieur Christian COLLART en sa qualité de trésorier municipal, en fonction depuis le 1^{er} avril 2015.

Madame le Maire propose le taux de 60%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée,

CONTRE : 3 (Monsieur Jean-Christophe BERLAND, Monsieur André BOCHET-CADET, Madame Sylvana CUNEO)

POUR : 4 (Monsieur François-Xavier LANFRAY, Madame Martine PERRILLAT-BOITEUX, Monsieur Philippe MATTELON, Monsieur Xavier POIZAT)

ABSTENTION : 8 (Madame Yvette GOLLIET, Madame Catherine HAUETER, Monsieur Patrick HERBIN, Monsieur Jean-Luc SERT, Madame Audrey DUMAS, Madame Gratienne BASTARD-ROSSET, Madame Dominique MICHAUD, Madame Laurence MOTEL)

- **DECIDE** d'attribuer l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux à Monsieur COLLART, Comptable Public de la Trésorerie de Thônes au taux de 60 % pour l'année 2017 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

8) Subvention 2018 à la MUTUELLE MUTAME SAVOIE MONT-BLANC :

Chaque année la Mutuelle MUTAME SAVOIE MONT-BLANC sollicite une subvention dont le montant est égal à 39 € par agent adhérent, (soit pour la Commune d'ALEX 78 €).

Cette participation concourt prioritairement aux prestations à caractère social servies aux adhérents (allocations mariage, naissance, frais d'obsèques, rentes d'orphelin, bons de vacances pour les enfants, les enfants handicapés et les retraités, participation à la rémunération de l'aide familiale en cas de maladie ou maternité, aides exceptionnelles dans les cas graves liés à la maladie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée,

POUR : 12

CONTRE : 1 (Monsieur François-Xavier LANFRAY)

ABSTENTION : 2 (Madame Gratienne BASTARD-ROSSET, Monsieur Xavier POIZAT)

- **DECIDE** d'attribuer une participation financière de 78 € à la MUTUELLE SAVOIE MONT-BLANC pour 2018.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget de l'exercice 2018 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h 58

AFFAIRES DIVERSES :

Le conseil municipal prévoit la prochaine séance :

- LUNDI 18 DECEMBRE 2017 à 20h30

Le secrétaire de séance

« Bon pour Accord »

Monsieur Philippe MATTELON

A ALEX, le 20 NOVEMBRE 2017

Le Maire,

Catherine HAUETER

